

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 27 Novembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 17+1 procuration
Date de la convocation : 14.02.2024
Date d'affichage : 14.02.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de Février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur *Yvan HUTCHINSON*, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY
- S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C.
ANNAERT – P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

1 Absents ayant donné pouvoir : P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Nathalie GUISLAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, je vous propose d'ouvrir cette séance de conseil municipal. Je vous propose de désigner un secrétaire de séance et en l'occurrence, ce serait Nathalie GUISLAIN. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que ce soit Nathalie ? Je ne pense pas, en général, sur ce point-là, on fait toujours l'unanimité. Nathalie, tu peux faire l'appel, je t'en prie. »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Nathalie GUISLAIN.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est largement atteint, je propose, Madame la Secrétaire de séance de lire l'ordre du jour de notre conseil de cette séance du 19 février. »

Lecture de l'ordre du jour par Nathalie GUISLAIN.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023**
- 2. Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales**
- 3. Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'exercice 2023 avant le vote du budget**
- 4. Vote du Compte de Gestion 2023**
- 5. Vote du Compte Administratif 2023**
- 6. Affectation des résultats du compte administratif 2023 au Budget Primitif 2024**
- 7. Adoption du Budget Primitif 2024 – Subventions aux associations 2024**

8. Vote des taux d'imposition 2024
9. Demande de subvention auprès du Conseil Général – ~~Fonds d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs~~ – Rénovation énergétique des bâtiments
10. Demande de Subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Programmation 2024 – Rénovation énergétique des bâtiments
11. Demande de subvention auprès du Conseil Général – Fonds d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN
12. Demande de Subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Programmation 2024 – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN
13. Demande de subvention Fonds de Concours Equipements sportifs – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN
14. Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet
15. Renouvellement de la convention Chèque Eau – Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté
16. Adhésion au Syndicat Fibre Numérique 59/62
17. Adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)
18. Périmètre de zones d'accélération de développement des ENR - Concertation
19. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Bien, est-ce qu'il y a des remarques sur cet ordre du jour ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer directement au point numéro un qui est l'adoption du procès-verbal de la séance de conseil du 27 novembre 2023 dont le compte-rendu vous a été communiqué préalablement.

2024-01 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2023

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de corrections, des observations sur ce PV de séance du 27.11 ? Je n'en vois pas. Qui est favorable à son adoption ? Qui s'abstient ? Qui votre contre ? C'est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité

2024 - 02– Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

Rapporteur : Xavier DUBOIS

Yvan HUTCHINSON : « Le point suivant est une communication, il n'y aura donc pas de vote de délibération. Il s'agit des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, mon cher Xavier, tu as la parole. »

Xavier DUBOIS : « Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal données au Maire :

29 novembre 2023 : Attribution du marché public d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Prêmesques pour une durée de 8 ans à compter du 1er septembre 2023 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de réunion de la Commission d'Appel d'Offres : 27 novembre 2023

Titulaire du marché : TPF UTILITIES

Date du début du marché : 01/01/2024

Durée du marché : 7 ans et 6 mois

P1 sur la durée du marché : 360 743.86 € HT – 427 022.55€ TTC

P2 sur la durée du marché : 72 847.99 € HT – 87 417.59 € TTC

P3 sur la durée du marché : 57 617.10 € HT – 69 140.52 € TTC

Prix total sur la durée du marché : 491 208.94 € HT – 583 580.66 € TTC

Le 11 décembre 2023 : Attribution du marché de services de restauration scolaire et extrascolaire – Fourniture de repas en liaison froide :

Date de réunion de la Commission d'Appel d'Offres : 27 novembre 2023

Titulaire du marché : SOBRIE RESTAURATION

Date du début du marché : 01/01/2024

Durée du marché : 3 ans

Prix du repas enfant : 2.85 € HT – 3.01 € TTC

Prix du repas adulte : 3.44 € HT – 3.63 € TTC

Prix du repas pique-nique ou froid : 3.25 € HT – 3.43 € TTC

Montant estimé du marché sur la durée 205 537 € HT

05 décembre 2023 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les sites et équipements de la commune de Prêmesques et prestations de services associés

Date de réunion de la Commission d'Appel d'Offres : 4 décembre 2023

Titulaire du marché : EDF Collectivité

Date du début du marché : 01/01/2024

Durée du marché : 2 ans

Pour l'éclairage public : estimation annuelle de 38 674.81 € HT

Pour la vidéosurveillance : estimation annuelle de 33 306.97 € HT

Pour les bâtiments municipaux estimation annuelle de 17 722.88 € HT

Montant estimé du marché sur la durée du marché : 179 409.35 € HT

Le 22 juin 2023 : Décision modificative n° 2

Article 623 : + 1820.00 €

Article 657483 : + 180.00 €

Article 673 : - 2000.00 €

Yvan HUTCHINSON : « Il s'agit d'une communication des décisions prises dans le cadre de mes délégations de fonctions, est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de précisions de la part du conseil ; je n'en vois pas, je vous remercie. »

2024 – 03 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'exercice 2023 avant le vote du budget

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Le point n°3, c'est la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'exercice 2023 avant l'examen du budget, la communication vous a été faite au préalable, il n'y a pas eu de changement depuis 2020, en l'occurrence, l'ensemble des indemnités perçues par les conseillers municipaux et élus s'établit à 66 237,84 euros brut. Montant, qui je vous rappelle, a été diminué de 10% par rapport au mandat de 2014-2020, là aussi, il s'agit d'une communication et ça n'appelle pas à un vote particulier, mais, je suis naturellement prêt à répondre aux questions s'il y en a.

Pas de remarques particulières ? Je vous remercie, nous pouvons donc passer au point 4 et nous passons dans le dur du budget puisqu'il s'agit du vote du compte de gestion 2023. Arnaud ! »

2023-04 : Vote du Compte de Gestion 2023**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Pour rappel, le compte de gestion constitue la reddition des comptes qui sont tenus par le comptable à l'ordonnateur et on doit voter ce compte de gestion avant de pouvoir voter le compte administratif. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de tout les soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, a repris tous les titres émis et les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 ; ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. »

Yvan HUTCHINSON : « Cette délibération, je dois la soumettre au vote, cela marque l'acte 1 de notre conseil budgétaire de ce soir. Est-ce qu'il y a des demandes de précision, d'observations par rapport à ce qu'Arnaud vient de vous préciser ? Je la soumetts au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « le point suivant est le vote du compte administratif 2023 et je quitte la séance de ce pas ! »

2024 – 05 : Vote du Compte Administratif 2023**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Au niveau du compte administratif, sur la section d'investissement, nous avons eu des recettes pour un montant de 396 388.07 €, des dépenses pour 731 573.65 €, on se rappelle qu'une grosse partie de ces dépenses sont liées aux investissements qu'on a fait sur la rénovation de l'éclairage public, donc, le résultat fin 2023 ressort avec un déficit en section d'investissement de 335 185.58 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 641 745.57 € et les dépenses à 1 542 152.94 € soit un résultat 2023 de 99 592.63 €. Petite précision, par rapport à la question qu'a posée tout à l'heure Stéphane sur les recettes de fonctionnement, il y avait inscrit au budget 20 000 € pour les CEE liés à l'éclairage et on n'a pas encore perçu ce montant et effectivement, les recettes sur l'activité de loisirs par rapport au 32 000 € inscrits, on a 24 750, il y a bien une partie de cela mais seulement de 7750 et il y a 20 000 sur les 28 000 que tu avais identifié qui sont liés aux CEE. »

Stéphane MOUVEAUX : « Merci pour cette précision. »

Arnaud MARQUE : « Je reprends le fil : on a dit déficit en investissement de 335 185.58 € et un excédent en fonctionnement de 99 592.63 € soit un total pour les deux sections de moins 235 592.25 €.

Le résultat global de l'exercice s'obtient par l'addition du report des résultats de l'exercice précédent et du résultat de l'année 2023, ce qui fait qu'on termine l'année 2023 avec un déficit en investissement de 328 759.55 € et un excédent en fonctionnement de 590 879.69 €, ce qui fait un résultat total pour les deux sections, un excédent de 262 120.14 €.

Les restes à réaliser sont à zéro.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif mais je peux répondre avant à toutes les questions que vous avez ! Aux autres questions que vous avez puisque j'ai déjà répondu à une question !

Je soumetts au vote ? Qui est favorable à cette adoption du compte administratif ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

YVAN HUTCHINSON revient

Yvan HUTCHINSON : « Cela s'est bien passé ? Je suppose qu'on peut passer au point 6 qui est l'affectation des résultats du compte administratif 2023 au BP 2024. Arnaud, je t'en prie. »

2024-06 : Affectation des résultats du compte administratif 2023 au Budget Primitif 2024

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Arnaud MARQUE : « Suite à ce qu'on vient de voir, nous avons un résultat fin 2022 en section d'investissement de 6 426.03, un résultat 2023 que nous venons de voter de moins 335 185.58 € qui donne un résultat de clôture en section d'investissement de moins 328 759.55 €.

En section de fonctionnement, on avait un résultat fin 2022 de 491 287.06 €, un résultat 2023 de 99 592.63, quand on additionne les deux, ça fait un résultat fin d'année 2023 de 590 879.69 €.

Le résultat total des deux sections fin 2023 s'élève à 262 120.14 €

L'affectation proposée est effectivement de reporter sur le budget 2024 un excédent de fonctionnement de 262 120.14 € en solde au compte R002 et pour couvrir le déficit de 328 759.55 € en investissement, d'inscrire ce même montant en solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté et excédent de fonctionnement capitalisé.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette proposition et de voter ces affectations d'exercice 2023 au budget primitif 2024. »

Yvan HUTCHINSON : « J'espère que c'est clair pour tout le monde ! Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette affectation de résultat ? C'est que tu as été limpide ! »

Arnaud MARQUE : « C'est ce qui se fait de manière très très courante. »

Yvan HUTCHINSON : « On est dans la technique, il n'y a pas de sujet. Je sou mets cette délibération au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie, c'est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Nous passons donc à l'adoption du budget primitif 2024, Arnaud a toujours la parole mais là nous allons travailler chapitre par chapitre. S'il y a une manifestation d'abstention ou d'opposition, je ferai un petit silence après chaque ligne, vous levez la main, sinon, je considère les choses comme acquises. Arnaud, je t'en prie. »

2024 - 07 – Adoption du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Arnaud MARQUE : « On vous propose d'inscrire au budget primitif 2024, suite aux reports qu'on vient de voter précédemment :

Chapitre 11 : charges à caractère général : 632 980 € et 14 centimes

Au chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés : 904 500 €

Au chapitre 14 : atténuation de produits : 28 184 €. »

Yvan HUTCHINSON : « S'il y a une question notamment sur un chapitre ou un intitulé qui demande explication, vous nous arrêtez, il n'y a pas de soucis. »

Arnaud MARQUE : « Au niveau des charges de gestion courante, chapitre 65 : 113 875 €

Au niveau des charges financières, chapitre 66 : 6 550 €. On aurait peut-être pu préciser que cela c'était avec la mise en place du financement souscrit pour l'éclairage public. On n'a pas encore de remboursement du capital en 2024, cela commencera qu'en 2025 mais on a les intérêts, c'est pour cela que sur ce poste, il y a une augmentation assez

significative. Les montants ne sont pas énormes par rapport aux montants significatif. Donc Ok pour ce chapitre 66.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 500 €

Chapitre 68 : dotations aux provisions semi-budgétaires : 200 €, cela nous a été demandé par la trésorerie.

Et enfin au chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 204 630 €.

Yvan HUTCHINSON : « Soit un total ? »

Arnaud MARQUE : « Soit un total pour les dépenses de fonctionnement de 1 891 419.14 €. Les 204 630, c'est le delta qui reste : les 262000 qu'on a reporté de 2023 moins la couverture du déficit de fonctionnement que je vous ai montré tout à l'heure. Comme je vous ai dit, on n'équilibre pas notre fonctionnement avec les recettes et les dépenses de l'année, donc on consomme une partie des 262 000, par contre le delta, on le bascule en section d'investissement.

Au niveau, maintenant des recettes de fonctionnement ; donc le résultat de fonctionnement reporté de l'année précédente et qu'on a voté juste avant donc 262 120.14 €

Au chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses : 116 500 €

Au chapitre 73 : impôts et taxes : 106 364 €

Au chapitre 731 : imposition directe : 935 035 €

Au chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 402 250 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 69 000 €

Et enfin chapitre 77 : produits exceptionnels : 150 €

Ce qui fait un total pour les recettes de fonctionnement de 1 891 419.14 €, qui est le même montant qu'en dépenses puisque de toute façon, ça doit être comme ça !

Yvan HUTCHINSON : « On va passer aux investissements maintenant ».

Arnaud MARQUE : « Au niveau des dépenses d'investissement ! Vous voyez qu'on va retrouver deux fois les mêmes montants de 328 759.55 € en dépenses pour couvrir la perte de fin 2023 et en recettes, ce qui revient de ce qui a été capitalisés.

Donc, dans les dépenses, chapitre 001 : solde d'exécution négatif reporté : 328 759.55 €

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : 70 854 €, c'est la dernière annuité du remboursement du prêt qui avait été souscrit pour les travaux de l'école.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 13 500 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 332 608 €

Soit un total des dépenses d'investissement de 745 721.55 €.

On va retrouver dans les recettes d'investissement ce qu'on a viré de la section de fonctionnement au chapitre 021 donc, nos 204 630 €

Chapitre 13 : subventions d'investissement pour 196 482 €

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 15 750 €

Et comme je vous le disais précédemment, les excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 pour couvrir notre déficit de 328 759.55 €

Et enfin, chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : 100 €.

Et un total de recettes d'investissement de 745 721.55 €

Selon les mêmes règles, le budget est effectivement équilibré avec les mêmes montants en dépenses et en recettes. »

Yvan HUTCHINSON : « Sur l'ensemble des chapitres qui viennent de vous être présentés en fonctionnement et en investissement, est-ce qu'il y a des demandes de précisions ou des remarques particulières, je n'en vois pas, nous pouvons donc passer aux subventions accordées aux associations. Je rappelle quelques règles importantes : ne peuvent pas prendre part au vote les membres du conseil municipal qui font parti des organes dirigeants des associations ou institutions qui vont être cités, donc il n'y a pas de prise de participation au vote si vous êtes concernés par le sujet. On peut commencer à dérouler.

Arnaud MARQUE : « Un don au niveau de l'amicale des donneurs de sang de 100 € »

Yvan HUTCHINSON : « Soit un total des dons de 100 €. Pareil, on s'interrompt si vous avez une question ou une demande de précision, vous nous arrêtez. On passe aux subventions des organismes. »

Arnaud MARQUE : « Donc subvention identique au CCAS que l'année précédente de 1000 €, une subvention pour l'école Jean-Loup CHRETIEN de 3800 € et une subvention pour la psychologue scolaire pour l'année 2023/2024 de 250 € »

Yvan HUTCHINSON : « Donc un total pour les subventions aux organismes de 5050 €. Subventions aux associations prêmesquoises. »

Arnaud MARQUE : « Prêmesques Musique : 1000 €
Bibliothèque pour tous : 1000 €
Cyclo Club de Prêmesques : 400 €
Prêmesques Football Club : 4200 €
Prêmesques Handball Club : 600 €
Comité des Fêtes prêmesquoises : 400 €
Yoga Prêmesques : 180 €. »

Yvan HUTCHINSON : « Florence BOULANGER ne prend pas part au vote. On le note dans le PV. »

Arnaud MARQUE : « Les cafés conviviaux : 400 €
Le Club des séniors : 100 €
Les Ludivores : 200 €

Soit un total pour les associations de 8480 €.

Yvan HUTCHINSON : « Pareil, pour ce vote association par association, des choses demandées éclaircissement ? Alors, la ligne vierge, les jardins familiaux pour laquelle Guy DUBOIS ne prendra pas part au vote mais on ne vote pas là pour l'instant mais on peut donner l'explication. »

Arnaud MARQUE : « Il y a eu une demande de subvention exceptionnelle pour les jardins familiaux pour la réfection des clôtures et donc la commission association, Ludovic, tu peux apporter la précision. »

Ludovic BASECQ : « Ce qui a été proposé est de verser une subvention de 2 000 € qui sera soumis aux justificatifs, donc un devis signé pour justifier et dans la limite de 2/3 du coût pour la réfection du grillage qui entoure les jardins. »

Yvan HUTCHINSON : « Donc on reste bien sur ce total de 8 480 € pour les subventions allouées aux associations prêmesquoises. »

Arnaud MARQUE : « Celle subvention pour les jardins familiaux, on la revotera quand on aura les justificatifs, on devra revoter cette subvention exceptionnelle, mais comme aujourd'hui, on n'a pas le montant précis, on ne la vote pas aujourd'hui, mais je précise qu'on l'a inscrite au budget. Elle n'est pas encore attribuée officiellement, mais elle est inscrite. »

Yvan HUTCHINSON : « Il nous reste le chapitre adhésions. »

Arnaud MARQUE : « Au niveau des adhésions, adhésion à la mission locale pour l'emploi : 4250 € et l'adhésion à SESAME EMPLOI pour 1890 €, soit un total pour les deux de 6 140 €. »

Yvan HUTCHINSON : « Juste en dessous du tableau qui vous a été communiqué, vous aviez l'explication dans le texte que vient de vous délivrer Ludovic et Arnaud pour la subvention aux Jardins Familiaux. Est-ce que sur les chapitres dons, subventions, adhésions, vous avez des remarques particulières, des manifestations de vote qui appartiennent à chacune et à chacun ? Non, dans ce cas-là, nous pouvons passer au vote de cette délibération 07 et l'adoption du budget primitif 2024 ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 08, vote du taux d'imposition 2024. »

2024-08 : Vote des taux d'imposition 2024**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : "Donc là, ce qui vous est proposé, c'est de voter la non augmentation des taux d'imposition et de reconduire les taux qui sont maintenant appliqués depuis 2009, sachant qu'on y a ajouté conformément à la loi le taux de la taxe départementale. Ces taux sont pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 42.71 %, le taux historique pour la commune était de 23.42% ; on y a ajouté le taux de la taxe départementale de 19,29% donc cela nous fait un taux de 42.71%. Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, on vous propose le taux de 59.81%. Tout à l'heure, j'ai dit que la taxe d'habitation était supprimée, ce n'est pas tout à fait vrai, elle l'est pratiquement, elle existe toujours pour les résidences secondaires, je crois que nous en avons deux à Prêmesques, deux habitations qui étaient déclarées comme résidence secondaire, et donc ce taux est de 20.42%. »

Yvan HUTCHINSON : " Donc pour les contribuables qui pourrait voir une légère inflexion sur leur feuille d'imposition, cela n'est pas dû à nos taux, c'est toujours bien de le rappeler quand même car tous les ans, on me le dit et il y a d'autres structures et notamment le département dont vient de parler Arnaud qui fixe leurs taux. Je soumetts au vote ce maintien des taux pour la dixième année consécutive en ce qui concerne la période pendant laquelle j'ai la chance et l'honneur d'être votre maire. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. "

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : " On va passer à la phase du budget de récupération d'argent et en l'occurrence plusieurs demandes de financement que nous faisons au titre de nos projets d'investissement, la première, la 9, concerne une aide départementale villages et bourgs pour la rénovation énergétique de nos bâtiments, Pascal VANDEN DORPE ! »

2024-09 : Demande de financement auprès du Conseil Départemental – Aide Départementale Villages et Bourgs – Rénovation énergétique des bâtiments – Exercice 2024**Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. Avant tout, je voulais remercier Monsieur MARQUE pour cette très bonne analyse de notre budget parce que tous les ans, on l'applaudit, mais là on ne l'a pas applaudi !

Effectivement, chers collègues, les deux prochaines délibérations sont faites pour faire gonfler un peu le chiffre des subventions. Donc demande de financement auprès du Conseil Départemental – Aide Départementale Villages et Bourgs – Rénovation énergétique des bâtiments – Exercice 2024. Le Département du Nord s'est engagé dans une démarche de soutien spécifique aux projets d'aménagements des communes de moins de 5000 habitants avec la mise en place du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.

Afin de continuer ses efforts pour réduire de manière significative la consommation électrique, de réduire les puissances souscrites d'abonnement, la commune envisage le passage à l'éclairage LED de l'ensemble de ses bâtiments.

Le coût total estimatif des travaux s'élève à 57 191,20 €, subvention du Département Villages et Bourgs estimée à 40% soit 22 876 €, autofinancement : 34 315.20 €.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. »

Yvan HUTCHINSON : "Est-ce que vous m'autorisez à aller chercher un petit peu d'argent auprès du Département ? »

Arnaud MARQUE : « Autant que tu veux ! »

Yvan HUTCHINSON : « Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La délibération 2024-10 est une demande de financement au titre, cette fois-ci, de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, programmation 2024 et toujours sur la thématique rénovation énergétique des bâtiments, Pascal, tu as toujours la parole. »

2024-10 : Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2024 – Rénovation énergétique des bâtiments – Exercice 2024
Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Pascal VANDEN DORPE : « Je continue sur la lancée ! ».

Yvan HUTCHINSON : « Tu peux lighter ! »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est la même finalité, ce n'est peut-être pas les mêmes chiffres. Effectivement, on demande une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, toujours pour le passage à l'éclairage LED des bâtiments communaux.

Le coût total estimatif des travaux s'élève à 57 191.20 €, subvention du Département 40% soit 22 876 €, subvention DETR, donc l'Etat à 40% soit 22 876 €, autofinancement sur le hors taxe 11 439.20 €.

Yvan HUTCHINSON : Même demande et même demande d'assentiment du conseil, est-ce que vous m'autorisez à engager les démarches pour le fonds DETR ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ! ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Ensuite, la 2024-11, encore une demande de financement auprès du Conseil Départemental Villages et Bourgs et plus spécifiquement pour la rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN. »

2024-11 : Demande de financement auprès du Conseil Départemental – Aide Départementale Villages et Bourgs – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN – Exercice 2024
Rapporteur : Ludovic BASECQ

Ludovic BASECQ : « Le stade Henri TURPIN est actuellement éclairé par 4 mâts d'éclairage qu'il a fallu, suite à un contrôle qui a montré des défaillances et notamment de l'érosion sur la base de ces mâts, il a fallu les mettre à terre, procéder à leur démontage en urgence courant 2023. Suite à cela, une réflexion a été menée afin de procéder à leur remplacement, et dans un souci de performance énergétique et de réalisation d'économies, la commune souhaite remplacer cet éclairage par des poteaux de taille inférieure mais surtout pas des éclairages moins énergivores, notamment par des projecteurs LEDO

Le coût estimatif de ce remplacement est de 63 047.95 €.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, la commune sollicite le Département du Nord dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs pour l'aider à financer ce projet.

Pour rappel, coût estimatif de 63 047.95 €

Subvention du Département de 30% soit 18 914.38 €, de l'Etat, 30% également soit 18 914.38 € et le fonds de concours de la MEL aux équipements sportifs à hauteur de 20% pour 12 609.59 €, reste un autofinancement sur le HT à 12 609.59 €.

Yvan HUTCHINSON : « Même punition, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou pas ? Je ne crois pas. Qui est favorable à cette nouvelle demande de financement ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Ludovic BASECQ : « Juste ajouter peut-être qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'éclairage au stade vu que tout est à terre. »

Yvan HUTCHINSON : « Vous avez compris la logique, à chaque dossier d'investissement, on demande à toutes les institutions possible les aides financières. On continue avec la délibération 12, avec la rénovation de l'éclairage public au stade Henri TURPIN mais cette fois avec une demande au titre de la DETR. »

2024-12 : Demande de financement au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) - Programmation 2024 – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN – Rapporteur : Xavier DUBOIS

Ludovic BASECQ : « Alors, c'est exactement la même chose. »

Xavier DUBOIS : « Demande de financement au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux – DETR – Programmation 2024 – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN. C'est exactement la même chose, tout comme le point 13 mais là c'est... »

Yvan HUTCHINSON : « Non, non, Xavier, on va rester sur la délibération 12, je vais te laisser défendre la 12 et rappeler les montants et Ludovic prendra la délibération 13. »

Xavier DUBOIS : « D'accord. Alors, le coût total estimé des travaux s'élève à 63 047.95 € hors taxe ; subvention ADVB pour 30% soit 18 914.38 €, subvention DETR, c'est l'Etat, 30 % soit 18 914.38 € hors taxes, fonds de concours équipements sportifs, la MEL, 20 %, 12 609.59 € hors taxe et autofinancement sur le hors taxe, 12 609.59 €. »

Yvan HUTCHINSON : « Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La 13, c'est pour toi Ludovic ! »

2024-13 : Demande de subvention Fonds de concours Equipements sportifs - Programmation 2024 – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN – Rapporteur : Ludovic BASECQ

Ludovic BASECQ : « Exactement pour la même raison, nous allons effectuer une demande de subvention au titre du fonds de concours de la MEL, donc toujours les mêmes montants, coût total des travaux : 63 047.95 €.

La commune, pour réaliser ces travaux, propose de solliciter l'aide de la Métropole Européenne de Lille en déposant un dossier de demande de fonds de concours intitulé « Equipements sportifs », donc là on n'a pas les montants, mais ce sont les mêmes, un coût de travaux estimé à 63 047.95 € et un fonds de concours espéré à hauteur de 20% soit 12 609.59 € et le reste à charge de la commune, déduction des subventions, serait de 12 609.59 € du montant hors taxes. »

Yvan HUTCHINSON : « Je vous soumetts la délibération au vote pour ce fonds de concours équipements sportifs ».

Julie TYBOU : « Est-ce que cette somme figure dans le budget ? »

Arnaud MARQUE : « Non, on les demande, on n'est pas certains de les avoir et le temps de faire les travaux, on ne les percevra probablement pas en 2024. On inscrit la dépense mais pas la recette. »

Stéphane MOUVEAUX « Je pense que la question était est-ce que les travaux vont être fait cette année. »

Arnaud MARQUE : « On a inscrit la dépense, on a un budget, mais compte-tenu sans subventions ».

Julie TYBOU : « Donc, si on n'a pas les 12000 €, on ne les fera pas cette année. »

Arnaud MARQUE : « Il n'y a pas que les 12 000 €, on a sollicité plusieurs fonds. »

Julie TYBOU : « Si la dépense pour la commune dépasse 12 609 €, on n'aura pas le budget pour les faire ? »

Arnaud MARQUE : « C'est cela. »

Julie TYBOU : « Donc, cela veut dire que si nous n'arrivons pas à obtenir les subventions, le stade n'aura pas de lumière »

Xavier DUBOIS : « Pas tout à fait. »

Arnaud MARQUE : « Il y aura un projecteur qu'on ne paie pas, il y aura deux projecteurs. »

Xavier DUBOIS : « Au mois d'Avril »

Yvan HUTCHINSON : « On va dire qu'il y a une solution hybride entre deux pour pas que les footex restent dans le noir, mais ça ne sera pas la solution pérenne qui est envisagée par les demandes de subventions, ils ne resteront pas dans le noir. Mais très bonne question, pas de problème ! Je crois que du coup, on en a terminé sur le chapitre des demandes de subvention. »

Ludovic BASECQ : « On n'a pas voté le fonds de concours. »

Yvan HUTCHINSON : « On n'a pas voté le fonds de concours ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est Julie qui nous a troublé, je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La 2024-14, on passe sur un autre sujet, un sujet RH et personnel, c'est une création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial. »

Arnaud MARQUE : « Permanent, mais non complet. »

Yvan HUTCHINSON : « Permanent, mais non complet, donc je récapitule, délibération 14 : création d'un emploi permanent d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, et c'est Monsieur MARQUE, naturellement, qui va défendre la délibération ».

2024 - 14 : Création d'un emploi permanent – Adjoint Administratif territorial à temps non complet **Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, l'idée est d'avoir deux postes à 80% à l'accueil. Aujourd'hui, on a un agent qui occupe un des postes à temps complet et qui a fait une demande pour passer à temps partiel, pour cet agent, nous ne sommes pas obligés de voter puisque le poste est pourvu et créé, donc, c'est une demande qui peut être acceptée, mais par contre pour le deuxième poste pour lequel on doit faire un recrutement, puisque c'est le poste qui viendra en remplacement de Stella qui a pris d'autres fonctions au sein de la municipalité, donc là, l'idée est de recruter une personne à 80%. Pour pouvoir le faire, on vous demande de bien vouloir créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28/35^{ème} pour assurer les missions d'accueil, de secrétariat, de régisseur comptable et diverses missions administratives et ce à compter du 1^{er} mars 2024. Il vous est proposé de créer ce poste, de préciser que ce poste sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratif territorial au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie

hiérarchique C, que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné et que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié dans ce sens. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à cette délibération. Nous entérinons une demande RH interne. »

Arnaud MARQUE : « Non, là, on crée un poste pour pouvoir recruter un agent à 80% pour remplacer Stella. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, effectivement, j'avais compris. Par souci de transparence, vous avez en dessous de la délibération le tableau des effectifs que Stéphanie vous a remis pour bien comprendre les attributions. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La 2024-15, nous changeons de registre, c'est un renouvellement de la convention chèque eau et la convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté, et c'est Nathalie qui a la parole. »

2024 - 15 : Renouvellement de la convention Chèque eau – Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté

Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

Nathalie GUISLAIN : « Merci Monsieur le Maire. ILEO est délégataire du service public pour la distribution d'eau potable dans la MEL. La MEL, en lien avec les communes membres et de leurs CCAS respectifs souhaitent que soit assuré l'accès à l'eau pour tous, notamment pour maintenir les conditions d'hygiène des plus précaires. De son côté, ILEO est confronté à des situations de non-paiement de facture, dont certaines ont pour cause des situations de précarité. C'est pourquoi la MEL et ILEO ont décidé de lancer un programme s'appelant « Eau responsable » et donc, en ce sens, ILEO a prévu d'affecter une enveloppe budgétaire au financement d'actions permettant de mettre en œuvre le droit à l'eau pour tous. L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL et ce programme prévoit pour la MEL, la mise en place d'une commission « Eau responsable » qui décidera de l'utilisation de l'enveloppe dédiée de 100 000 € et pour ILEO, la mise en place d'un pôle solidarité, c'est nouveau puisque les CCAS, dans les communes, auront un contact direct pour aider les personnes ne pouvant régler leur facture. Il y aura également des lieux d'accueils sur le territoire de la MEL, et des solutions solidaires d'urgence avec les chèques eau qu'on a déjà et la participation du fonds de solidarité logement, également des solutions d'assistance avec des facilités de paiement, notamment la mise en place d'échéanciers, et de la prévention avec la mise en place d'actions préventives pour sensibiliser aux économies d'eau.

Il sera mis en place un partenariat renforcé entre ILEO et les CCAS. Les correspondants ILEO alerteront les CCAS dès qu'ils rencontreront une situation de retard de paiement ; l'idée est le déclenchement de solutions : aide financière, plan d'apurement réalisable en concertation avec la famille en proposant des délais de paiement. Je précise que la convention que nous vous proposons de signer ne concerne pas les résidences secondaires, ni les activités professionnelles, ce dispositif s'adresse bien aux particuliers en résidence principale. Le CCAS devra définir des critères d'attribution en prenant en compte les critères communs préconisés par la MEL, notamment le barème du FSL, mais le seul juge de la situation restera le CCAS au niveau de la situation. Il nous est demandé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui a été jointe en annexe et que vous avez reçu par mail avec la convocation. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des questions ? Je porte un éclairage FSL : Fonds de Solidarité Logement Ce sont des choses qui vont dans le bon sens, dont nous avons besoin, et ce sont des mesures dont il ne faut pas hésiter, même si on comprend le caractère discrétionnaire du sujet, ne pas hésiter à aller au contact de la population et de vendre cette mesure qui, encore une fois, va dans le bon sens. »

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement, Monsieur le Maire, je me permets de rajouter que ce n'est pas la première fois que cette délibération est soumise au vote, et à ce jour, nous avons zéro sollicitation, peut-être faudrait-il faire une communication pour rappeler de l'existence de cette aide ? »

Yvan HUTCHINSON : « Cela me paraît très utile. Et c'est aussi notre rôle, nous faire savoir ce pourquoi nous votons. Est-ce qu'il y a des demandes complémentaires ? Je vous le soumetts au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Passons à un autre bon morceau de ce soir, la délibération 2024-16, ma chère Pascale, sur les ENT, je te laisse résumer synthétiquement le sujet, j'apporterai un petit complément si besoin. »

2024 – 16 : Adhésion à la Fibre numérique 59-62 pour intégrer le groupement de commandes et désignation d'un délégué

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Pascale ALLIOT : « Merci du cadeau Monsieur le Maire, effectivement, quand je l'ai lue, je suis tombée par terre. Alors, l'espace numérique de travail, je suppose que vous savez presque tous ce que c'est, en tout cas, les parents qui ont des enfants, c'est un outil numérique qui permet une communication entre les familles, les enfants et l'école. Cet outil a été mis en place en 2019 et largement développé pendant les périodes de confinement puisque cet outil a permis de garder le lien pour les enfants qui n'étaient plus à l'école. Cet espace a été mis en œuvre par l'Education Nationale et les collectivités territoriales et porté financièrement par des fonds européens au travers du syndicat mixte la fibre numérique 59-/62. Cette adhésion a pris fin en juin et la MEL n'a pas souhaité prendre en charge cette compétence. On considère que cet outil est vraiment hyper utile et qu'on ne peut plus s'en passer, il a été décidé de renouveler un partenariat pour faire un groupement de commande et pour essayer de bénéficier d'un tarif le plus avantageux possible, donc, pour ce faire, il faut adhérer au Syndicat Mixte qui s'appelle désormais le Nord-Pas-De-Calais numérique, cette adhésion nous permettra de bénéficier de prix plus intéressants, nous concernant, nous aurions une contribution forfaitaire de base de 1.30 € par enfant, sachant que cette année, nous avons 177 enfants, cela nous ferait 230.10 € par an. Ce soir, il nous est demandé d'adhérer à ce syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, d'accepter les statuts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour bénéficier de ces tarifs plus avantageux, et aussi, de désigner un délégué qui ira siéger à ce comité syndical. »

Yvan HUTCHINSON : « En complément de ce que vient de dire Pascale, il s'agit quand même, une énième fois d'un désengagement de l'Etat, puisqu'à l'origine, tout était compensé intégralement par l'Etat. La solution qui semble se dégager aujourd'hui est donc un partenariat entre le syndicat numérique 59/92 et la métropole pour compenser le coût. C'est la stratégie qui a été vue par le Président de la MEL, Damien CASTELAIN et Xavier BERTRAND, on en est là, et donc on peut toujours espérer que d'autres négociations avec l'Etat auront lieu et qu'il y aura un arbitrage favorable, mais dans l'attente, pour ne pas priver les élèves et les parents de ce bel outil, on vous propose d'adhérer à ce syndicat, et qui dit adhésion dit, et c'est normal, que un de nos représentants siège au sein de la structure, et le choix d'un candidat s'est porté ce soir sur Stéphane MOUVEAUX, désigné d'office. Est-ce que c'est assez clair en matière de compensation. Nous en sommes aujourd'hui à ce stade-là, c'est à dire trouver des partenariats avec les collectivités et avec des syndicats pour, encore une fois, ne pas faire en sorte que des coûts supplémentaires soient impactés aux familles. Il y a plusieurs modes de raisonnement sur le sujet pour en avoir discuté avec mes collègues, il y en a qui prennent la décision d'impacter directement aux parents le surcoût du désengagement de l'Etat, personnellement, je n'y suis pas très favorable. Il y a aussi des maires qui se disent prendre l'intégralité du surcoût du désengagement de l'état dans leur budget, la voie médiane qui a été trouvée, c'est cette solution de partenariat avec le syndicat fibre numérique 59/62 pour permettre de neutraliser à la fois notre budget et de ne pas faire apparaître un coût supplémentaire pour parents. C'est totalement dans la vocation du syndicat 59/62 dans lequel j'ai la chance de siéger au titre de mon mandat de conseiller régional. L'origine de ce syndicat était de permettre de déployer la fibre dans les coins les plus reculés de la Région, ce qu'on appelait à l'époque les zones blanches, mon cher Stéphane, c'est un sujet que tu connais bien. Cette mission est aujourd'hui remplie pour une grande partie et le syndicat se tourne aujourd'hui vers les outils numériques pour les jeunes et les services associés notamment la ville communicante, ce qu'on appelle en anglophone la smart city, voilà la vocation de ce syndicat. »

Pascale ALLIOT : « Encore une petite précision, si nous n'adhérons pas à ce syndicat, on serait à 7.50 € hors-taxes par enfant. »

Yvan HUTCHINSON : « On va tenter cette voie médiane, je pense qu'on a des signes, en tout cas de dialogues, nouveaux entre l'Etat et les collectivités sur le sujet mais en attendant, je pense qu'on ne peut pas laisser les parents et les enfants sans cet outil, donc je vous propose d'aller dans cette voie et en même temps de voter pour la candidature de Stéphane, qui semble faire l'unanimité. Est-ce qu'on doit faire deux votes, Stéphanie ? »

Stéphanie GELOEN : « Non, un seul vote suffit. »

Yvan HUTCHINSON : « Un seul vote. Qui est favorable à l'adhésion et à ce que Stéphane nous représente ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? »

Stéphane MOUVEAUX : « Je vote ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui bien sûr. Je vous remercie pour le syndicat et pour Stéphane.

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Nous avons une autre adhésion à un dispositif, un dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie appelés communément les C2E, et le spécialiste, Monsieur VANDEN DORPE, pareil, tu peux résumer la délibération. »

2024 – 17 : Adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement, j'ai fait un condensé mais cette délibération, on l'avait voté l'année dernière, donc il s'agit d'un renouvellement d'adhésion au niveau de la MEL pour récupérer un peu d'argent suite aux travaux d'économies d'énergies qui effectivement engendre des mégawatts, cumac, unité de valorisation des certificats d'économies d'énergie. Cela prend tout son sens ici puisqu'on va pouvoir récupérer quelques milliers d'euros dans le cadre des travaux réalisés pour le marché d'éclairage public qui va se terminer cette année, donc on va pouvoir déposer une demande de certificats d'économie d'énergie par l'intermédiaire de la MEL, et, aussi, probablement sur les travaux d'économies d'énergie avec l'installation de LED dans les bâtiments. Je ne vais pas entrer dans les détails du calcul, c'est assez complexe, je vous propose, s'il n'y a pas de questions de voter notre adhésion à la MEL pour ce dispositif. »

Yvan HUTCHINSON : « Sur les deux dernières délibérations, celle-ci et la suivante, nous sommes sur des sujets d'énergie qui sont éminemment stratégiques. Aujourd'hui toutes les aides en matière d'ingénierie qui permettent de financer et améliorer notre mix énergétique, on les prend. C'est aussi le sens du conseil en énergie partagé que nous partageons avec la MEL. Encore fois, il y a des Keuros à prendre, il ne faut lésiner sur aucune piste, c'est pour cela que je vous propose d'adopter cette délibération pour décarboner la commune ! Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Nous avons une dernière délibération, elle nous est arrivée extrêmement tardivement et traduit une volonté de l'Etat forte concernant, une nouvelle abréviation, les ZAER, les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables. »

2024- 18 – Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER) – Lancement de la concertation

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « En d'autres temps, avant le 19 octobre, je me serai absenté parce que j'ai eu la chance, pendant 7 ans, d'être le président de la SEM Energies des Hauts de France, mais la, l'occasion m'est offerte de faire partager un peu mon expérience sur le sujet à la commune. Dans le cadre du PCAET, la Plan Climat Energie, la MEL souhaite que nous accélérions dans ce domaine, évidemment favorisé par l'Etat. On nous demande de prendre une décision sur le mix énergétique. Qu'est-ce que c'est que le mix énergétique ? C'est comment nous allons demain, aujourd'hui, produire notre énergie en autoconsommation principalement et comment demain nous souhaitons voir évoluer la cartographie énergétique de la commune.

On nous demande de trancher sur un certain nombre de sujets de mix énergétiques, nous enverrons les résultats, Stéphanie tu m'arrêtes si je dis une bêtise, à la Métropole Européenne de Lille qui aura une possibilité de revoyure, c'est-à-dire de discuter avec nous si nous sommes complètement décalés sur le sujet. Cela ne nous empêche pas de solliciter un certain nombre d'organismes, c'est en cela que je solliciterai la SEM dans les prochains jours. Voilà un petit peu le sujet.

Il y aura derrière une concertation publique, encore une fois, ce sont des sujets extrêmement impactant pour le territoire, il est normal de consulter les habitants. On a, non pas rassemblés une commission parce qu'encore une fois, les délais sont très très courts, on vous parle de choses que l'Etat nous demande, on ne va pas être puni si on ne délibère pas sur ce sujet ce soir, c'est beaucoup moins grave que de ne pas rendre le budget, mais quand même, je trouve que, à la fois, montrer à la métropole et aux services de l'Etat que nous avons la volonté de rendre une carte énergétique pour la commune dans les années à venir, probablement pour plusieurs décennies, me semble être assez sain. Alors, ils ont ramassé, permettez-moi l'expression, la possibilité de mix énergétique, il en existe beaucoup plus, il y a le solaire photovoltaïque au sol, le solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières, le solaire thermique au sol, le solaire thermique sur bâtiments et ombrières, le biogaz, la biomasse, moi je les aurais mis l'un à côté de l'autre, l'éolien, la géothermie et l'hydroélectricité.

On a travaillé ce matin sur ce sujet, il y a des sujets qui s'éliminent d'eux-mêmes, je pense à l'hydroélectricité, cela suppose qu'on ait un barrage avec 5 mètres de dénivelés et je ne pense pas que nous en ayons à Prêmesques. La biomasse et le biogaz pour résumer, on va plutôt parler de méthanisation, pour la méthanisation, je ne crois pas que des projets soient connus à Prêmesques, donc à priori, nous n'en voyons pas l'intérêt. Pour la géothermie qui consiste à enterrer un réseau de récupération de chaleur, cela nous paraît pertinent. Je précise, je ne l'ai peut-être pas dit, que cette cartographie concerne les fonciers publics et privés. La commune est amenée à réfléchir sur ce sujet, et on en parlait encore l'autre jour en commission finances avec Arnaud et l'équipe, on devrait avoir une réflexion sur nos propres toitures, toitures plates, toitures pentues, ce ne sont pas du tout les mêmes sujets mais en tout cas la ville fera cet effort, et il faudra inciter les propriétaires privés, les fonciers à réfléchir sur des phénomènes d'autoconsommation. Donc, sur le biogaz et la biomasse, je ne pense pas que ce soit judicieux ; l'éolien, non plus, je ne pense pas, à moins qu'on veuille créer de nouvelles difficultés. Je ne suis pas, je le dis en tant qu'ancien Président de la SEM Energies des Hauts de France, convaincu par l'éolien parce que je pense que cela bouleverse, je parle sous le contrôle de Denis, l'écosystème. N'oublions pas que c'est un rotor et un stator qui tourne à une très grande vitesse et je ne suis pas persuadé que nous ayons besoin d'éoliennes à Prêmesques.

Reste donc la partie solaire, et là-dessus, à la fois au sol ou sur bâtiments et ombrières, je pense que ça mérite que des réflexions soient menées sur la ville, tant pour le public que pour les propriétaires privés.

Je vous propose donc de soumettre cette cartographie à votre approbation, pour le solaire, toute la ville, pourquoi on se priverait, pas d'intérêt sur la biomasse, l'éolien et le biogaz, intérêt pour la géothermie et puis pas d'intérêt pour l'hydroélectricité puisqu'encore une fois, nous n'avons pas de cours d'eau.

Il est précisé dans le texte que les projets développés au sein de ces zones seront facilités : instruction accélérée, bonus financier mis en place par l'Etat. Bien évidemment, l'Etat booste ce dossier au maximum tout en conservant l'obligation de respecter les réglementations en vigueur et les réglementations environnementales.

J'espère avoir été complet et compréhensible sur le sujet.

Cela, c'est la copie qu'on va rendre, on va devoir faire une concertation publique, elle va donc être lancée dans les prochains jours, c'est donc ce texte sur le mix énergétique que je vous propose. La délibération, c'est d'arrêter la concertation publique, les habitants auront deux semaines pour se prononcer, bien évidemment, nous ferons toutes les communications nécessaires sur nos différents canaux pour qu'ils puissent répondre. Est-ce que j'ai oublié des choses, Stéphanie ? »

Stéphanie GELOEN : « Nous devons redélibérer sur la définition des zones après la concertation. »

Yvan HUTCHINSON : « Comme le PLU, la concertation terminée, bien évidemment, seront remontés, on délibérera de manière un peu plus précise sur les différentes zones et nous aurons probablement des manifestations d'intérêt d'ici-là.

Est-ce que vous m'autorisez à lancer cette concertation publique sur les ZAER ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour, il reste les questions diverses, sans tabou ! Est-ce qu'il y en a ? Patrick ! »

QUESTIONS DIVERSES

Patrick PACCOU : « Ou en est-on des travaux de l'antenne Free ? »

Yvan HUTCHINSON : « Bonne question, Xavier ? Sur l'antenne Free ? »

Ludovic BASECQ : « Celle du stade ? »

Xavier DUBOIS : « Sur le stade, il y a deux sujets. Il y a l'antenne qui est en train de se monter et sur laquelle, ensuite, il y aura deux projecteurs comme je le disais tout à l'heure. Après, on a le sujet concernant l'éclairage. Qu'est-ce que tu as besoin de savoir ? »

Patrick PACCOU : « Une information sur les dates ! »

Yvan HUTCHINSON : « On parle de l'antenne, pas de l'éclairage. »

Xavier DUBOIS : « J'ai eu des réponses précises hier au niveau de l'opérateur. Free passe par une société qui gère l'ensemble des travaux, ce sont des personnes très sérieuses, on échange pas mal, et là, ils m'ont communiqué les dates par rapport à l'alimentation électrique ; ENEDIS est prêt, il faut compter cela pour Avril. »

Yvan HUTCHINSON : « Xavier a rendez-vous avec ENEDIS, notre fournisseur d'accès en électricité et Free. Nous avons un rapport complet, on est à l'orée du printemps. Avril »

Pascal VANDEN DORPE : « Après la fin des travaux, la mise en service correspond-t-elle à la fin des travaux ? »

Yvan HUTCHINSON : « Non, jamais. C'est quoi en général ? »

Stéphane MOUVEAUX : « Je pourrais avoir la date exacte, je vous la communiquerai. »

Yvan HUTCHINSON : « Le préalable est qu'ENEDIS nous amène le raccordement jusqu'au lieu-dit du futur pylône, cela, on ne peut de toute façon rien faire, ensuite, effectivement, il y a une petite période de jachère entre le montage et la commercialisation, on va dire raisonnablement début d'été. »

Xavier DUBOIS : « Avril, les travaux seront terminés. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a d'autres demandes, nous sommes encore dans le conseil, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? »

Nathalie GUISLAIN : « Une promotion d'évènement ? »

Yvan HUTCHINSON : « On y va ! »

Ludovic BASECQ : « Communication : 15 et 16 mars auront lieu les 24 heures des associations comme tous les ans, cette année, ce sera au profit des clowns de l'espoir, en partenariat avec la commune de Capinghem comme l'année passée. Vous allez bientôt avoir le programme complet du week-end, ça commencera le vendredi soir par un concert de chorales à Capinghem ; ensuite, il y aura le tournoi de poker auquel vous pouvez vous inscrire pour les joueurs. Il y aura aussi des activités à Prêmesques, à la salle de sports le lendemain, la majorité des activités se dérouleront à la maison des associations et à la salle de sports. Je ne vais pas vous énumérer toutes les activités mais il y a quelques

petites nouveautés. Parlez-en autour de vous, passez, même vite fait, faire un petit coucou, ça fait plaisir aussi. C'est important, parlez-en autour de vous. Il n'y aura pas de programme en toute boîte puisque cela fait parti des décisions que nous avons prises de ne plus faire de distribution toute boîte, par contre, il y aura de la communication sur les réseaux et les programmes seront disponibles à droite, à gauche ».

Nathalie GUISLAIN : « Et dans la foulée, le 24 mars, parcours du cœur ! »

Patrick PACCOU : « Vous n'avez pas d'information sur le projet d'un immeuble de 20 logements ? »

Yvan HUTCHINSON : « Un immeuble de 20 logements ? Ah non, tu parles du foncier de la boulangerie ? Non, non ; je rappelle que pour optimiser le budget d'Arnaud dans les années prochaines, il reste un foncier à vendre. Ce foncier est situé à côté de la boulangerie, derrière le parking en épis, et donc derrière le quartier de la rue des écoles et de la rue Pasteur, il y a un terrain qui de mémoire fait 1250 m² sur lequel on a fait un appel à manifestation d'intérêt pour les promoteurs et les bailleurs. Pour avoir quelque chose de raisonnable, je rappelle qu'il y a eu aussi un projet de transfert d'activité de la pharmacie et d'une maison de santé il y a quelque temps mais cela ne se fait pas là, aussi, l'idée est d'avoir un projet raisonnable. Un bailleur nous a fait une proposition pour 20 logements à cet endroit ; ça nous paraît beaucoup et ça nous paraît très haut donc je n'ai pas spécialement donné suite pour le moment parce que, encore une fois, ça me paraît déraisonnable par rapport au quartier. Je crois beaucoup à la morphologie, si on créé des nouveaux logements dans ce quartier, il faut que ça ressemble au quartier. »

Stéphane MOUVEAUX : « Il n'y avait pas non plus un terrain dans le quartier de la Montagne ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, mais nous n'avons pas de projet, donc tant que nous n'avons pas de projet, la MEL ne nous rétrocède pas le terrain.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? 20h55. Je voudrai vous remercier pour votre implication active et votre présence, bonne fin de séance ! et Bravo à Arnaud et Stéphanie ».

Arnaud MARQUE : « Oui bravo à Stéphanie, car avant on votait le budget mi-avril, d'année en année, on grattait, on grattait et là on a gratté encore plus car on est en avance de presque un mois par rapport à l'année dernière et je trouve que c'est bien de voter un budget le 19 février plutôt que d'attendre que le tiers de l'année soit déjà passé. »

Yvan HUTCHINSON : « Donc, bravo Stéphanie ! Merci à vous ! »

La séance est levée à 20h56.

La secrétaire de séance
Nathalie GUISLAIN

Le Maire
Yvan HUTCHINSON

